



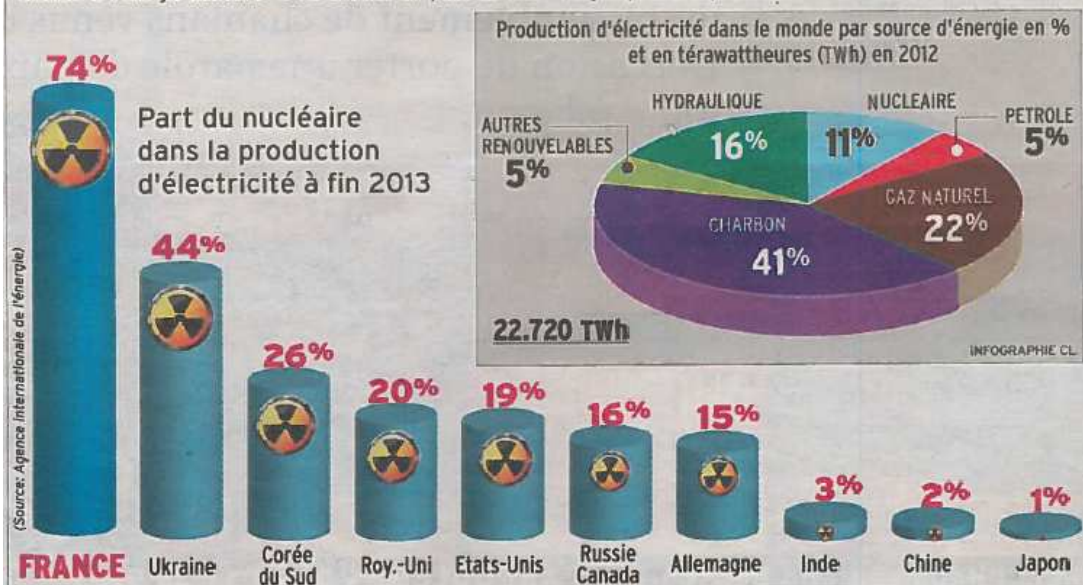
REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 02 MAI 2016

Énergie

La droite vole au secours du nucléaire

L'ancien président de la République Nicolas Sarkozy a annoncé dans une interview au Journal du Dimanche, parue samedi en raison du 1^{er} mai, qu'en cas de retour au pouvoir, la droite "abrogerait l'objectif de ramener à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité en France". "Il n'y a aucune alternative crédible à l'énergie nucléaire" a-t-il affirmé. Un point de vue

partagé par un autre "ex", François Fillon, ancien Premier ministre, qui juge le nucléaire incontournable dans la lutte contre le réchauffement climatique. "Sans le nucléaire, nous n'atteindrons jamais notre objectif" a-t-il déclaré hier à l'université Sorbonne d'Abou Dhabi. Avec de tels avocats, la France est assurée de rester longtemps dans le peloton de tête du nucléaire dans le monde...



La SA Le Foyer essaime depuis son berceau

Implanté en Charente depuis 1897, le bailleur spécialisé dans le logement des salariés étend son activité hors département.

François GOUBAULT
fgoubault@charente-libre.fr

Malgré le départ de l'entité Villogia, la SA Le Foyer reste fidèle à son ancrage charentais en tant que bailleur social locatif ou d'accès à la propriété sociale à travers sa filiale Le Toit charentais. «A l'origine, en 1897, c'était une société coopérative d'habitation à bon marché avec accès à la propriété créée par des salariés de la Fonderie de Ruelle», rappelle en préambule François Pitussi, président du directeur du bailleur collecteur du fameux 1% logement patronal, désormais appelé Action Logement.

Aujourd'hui, la SA Le Foyer emploie 90 personnes et gère 5.340 logements dont 4.698 essentiellement répartis sur l'agglomération angoumoisine.

«Si le cœur de notre activité demeure en Charente, notre berceau historique, nous intervenons depuis cinq ans en Charente-Maritime et depuis trois ans à Bordeaux et sa région», reprend François Pitussi, en rappelant que la vocation de la SA Le Foyer reste le logement pour les salariés «souvent précaires ou à temps partiel». Plus de la moitié (52%) des ménages logés par le bailleur sont des personnes seules. «Et 65% de nos locataires ont des ressources inférieures à 11.000 € par an», précise François Pitussi. En 2015, la SA Le Foyer a logé 885 ménages. En plus des logements familiaux con-



François Pitussi, président du directeur de la SA Le Foyer. Photo Renaud Joubert

ventionnés, le bailleur gère des logements spécifiques comme des foyers pour handicapés (122 logements en Charente), des logements Yellome (27 dans le département), pour les jeunes actifs en alternance comme ceux de l'école d'ingénieurs de La Couronne ou des locations temporaires meublées. «A La Rochelle, nous avons même fait une incursion dans le monde universitaire en livrant une résidence étudiante, activité qui reste marginale», ajoute Dominique Bats, la responsable de la communication.

Acteur de l'économie locale

Au-delà de son rôle social, la SA Le Foyer est un acteur actif de la vie économique du département. «Au total en 2015, nous avons injecté 14 M€,

dont 5 M€ investis dans les travaux de maintenance ou de rénovation de 961 de nos logements», dévoile François Pitussi. Sommes auxquelles s'ajoutent environ 3 M€ d'impôts locaux.

Actuellement, le bailleur réhabilite les résidences Larrégu, dans le quartier Saint-Gelais à Angoulême, et de la rue de Périgueux, pour un montant global de plus de 1,5 M€. L'an prochain, ce sera au tour de 37 appartements à Nersac et 68 à Jarnac. Sans oublier la rénovation du siège angoumoisin.

Du côté des constructions, «l'objectif annuel oscille entre 15 et 20 logements», indique François Pitussi. La SA Le Foyer aménage actuellement 37 parcelles à bâtir dans son programme des Sabons à Gond-Pontouvre. «Dans une deuxième phase, une trentaine de logements sociaux y verront le jour», ajoute le président du directeur. D'autres projets sont dans les cartons, notamment du côté de Puymoyen avec des lots à bâtir et la construction d'un lotissement dédié aux seniors.

Enfin, comme tous les bailleurs, la SA Le Foyer renouvelle son parc en revendant une partie de son patrimoine. «En 2015, nous avons réalisé une vingtaine de ventes, en privilégiant toujours les locataires qui sont dans les murs», insiste François Pitussi. Ce sera le cas cette année dans le lotissement de L'Arche, dans le quartier angoumoisin de Ma Campagne.

■ Il manquait 1.300 euros au festival pour organiser un concert ■ «Il ne faut jamais dire non à la culture», explique Roch Hennessy qui a choisi de régler la note.

Littératures européennes: un mécène tombé du ciel

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Une belle histoire simple comme un coup de fil. Et quelques centaines d'euros. Toujours entre deux aéroports pour son travail de directeur des ventes chez le leader de la fabrication d'avions Bombardier, Roch Hennessy, 33 ans, ne perd jamais de vue la Charente.

”

La culture sous toutes ses formes ne peut qu'aider à vivre dans un monde meilleur. Je trouvais dommage que Cognac se prive d'un événement.

«Je suis abonné à Charente Libre depuis toujours. Alors quand j'ai lu ça, je me suis dit que ce n'était pas possible d'annuler un rendez-vous culturel pour un blocage avec les collectivités», explique celui qui s'occupe également avec sa mère de la centaine d'hectares de vignes



S'il habite Paris, Roch Hennessy suit la Charente de près. Il revient une fois par mois dans l'exploitation familiale à Jarnac. Repris CE.

de l'exploitation familiale de La Gibauderie, à Jarnac.

«Ça», c'est le refus de la ville de Cognac de débloquer 650 euros – la même somme avait été demandée à GrandCognac – pour permettre à Littératures européennes de lancer en avant-première

son festival à Cognac, le 2 juin prochain. Une situation d'autant plus regrettable que les organisateurs ont choisi comme thème les mille ans de la ville de Cognac et la mise en lumière de ses villes jumelles.

«Je suis très attaché à mon territoire»

Un coup de téléphone plus tard, l'affaire et la note étaient réglées: la Slovaque Beata Dresisigova et son groupe «Beatik» joueront le premier de leurs trois concerts dans la région le 2 juin, au cloître de la bibliothèque municipale à 18h30 (1): «C'est notre ange gardien tombé du ciel!», s'enthousiasme la présidente du festival Lydia Dusauze, à propos de ce passionné d'aviation et membre du club des «Ailes cognacaises». Il nous a simplement dit qu'il regrettait ce «couac» avec la mairie et qu'il ne voulait pas priver les Cognacais d'un événement culturel qui a toute sa place dans le cadre des 1000 ans de la ville.

Depuis, la Ville a aussi décidé de

rectifier le tir en mettant à disposition du groupe un appartement pour son hébergement, le soir du concert. «On travaille beaucoup sur le mécénat d'entreprises, nous allons maintenant travailler sur le mécénat individuel. C'est vraiment rassurant que de voir des personnes investir pour la culture», complète Anne-Lise Dyck Daure, chargée de mission pour le festival.

Pour Roch Hennessy, qui devrait revenir spécialement à Cognac pour le concert, ce coup de main dépasse largement le cadre de Littératures européennes: «Je suis très attaché à mon territoire. De toute façon, cela ne peut pas être autrement quand on porte ce nom-là! Et je pense qu'aujourd'hui encore plus qu'hier, la culture sous toutes ses formes ne peut qu'aider à vivre dans un monde meilleur. Je trouvais dommage que Cognac se prive d'un événement.»

(1) Les deux autres concerts ont lieu les vendredi 3 et samedi 4 juin, respectivement à Airvaux (79) et Saint-Jean-d'Angély (17).



La Slovaque Beata Dresisigova se produira finalement à Cognac le jeudi 2 juin.



et son mari Pascal (Photo F. B.), les patrons de l'hôtel «Le Passiflore» situé au 2, avenue d'Angoulême à Châteaubernard, donnent un sacré coup de neuf à leur établissement. Si les façades changent de couleurs pour des tons gris et taupe, tout le mobilier des 22 chambres a également été renouvelé. Le couple, débarqué en Charente il y a six ans, a redonné un standing à cet hôtel de deux étoiles et deux cheminées Logis de France, dont le restaurant est ouvert tous les soirs, et pas seulement pour leurs clients.

Les profs du primaire gagneront plus

La ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem a annoncé samedi que les rémunérations des enseignants du premier degré allaient être augmentées. Les modalités seront précisées par le Premier ministre.

Les enseignants des écoles maternelles et élémentaires «vont être augmentés», a annoncé la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem dans un entretien au *Journal du dimanche* publié samedi, évoquant un alignement de leur prime sur celle perçue par leurs collègues du second degré.

«Le Premier ministre en précisera la forme et le calendrier prévisionnel mardi», en clôture de deux journées consacrées à la loi de refondation de l'école, mise en œuvre en 2013 par Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation.

«Nous travaillons avec les syndicats à un alignement» des primes perçues par les professeurs des écoles et ceux du second degré, a ajouté la ministre.

Les enseignants du collège et du

lycée reçoivent depuis 1989 une indemnité annuelle de 1.200 euros. En 2013, Vincent Peillon avait introduit une prime annuelle pour les professeurs des écoles de 400 euros. Les syndicats des professeurs des écoles réclament un alignement de cette prime sur celle des professeurs du second degré.

«Au-delà, nous allons revoir le parcours de carrière de tous les enseignants en les revalorisant et en les accompagnant mieux», a déclaré Mme Vallaud-Belkacem, sans donner plus de détails.

Avec ses deux prédécesseurs sous le mandat François Hollande (Vincent Peillon de 2012 à mai 2014 et Benoit Hamon d'avril à août 2014), Najat Vallaud-Belkacem ouvrira aujourd'hui les Journées de la refondation de l'école de la Républi-



«Nous travaillons à un alignement» des primes». Photo AFP

que, destinées à réaliser un point d'étape sur ce qui a été fait depuis 2012 et à réfléchir aux améliorations, selon la rue de Grenelle. Ces journées accueilleront quelque 70 intervenants et 2.000 participants, autour de plusieurs débats et

ateliers. «Il s'agit d'un point d'étape sur ce qui a été fait depuis 2012, et qui permettra de réfléchir aux améliorations», a précisé la rue de Grenelle.

Parmi les grandes réformes du quinquennat en matière d'éducation figurent celle des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, appliquée depuis la rentrée 2013 et généralisée en 2014, et les réformes du collège et des programmes (école primaire et collège), prévues pour la rentrée 2016.

L'éducation prioritaire, pour les établissements accueillant les populations les moins favorisées, a subi un sérieux toilettage, avec une actualisation de la carte des écoles figurant dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP ou REP+,

anciennement ZEP). La liste de ces écoles n'avait pas été revue depuis trente ans, note le ministère de l'Éducation. Ont aussi été revues en hausse, en 2015, les primes versées aux enseignants qui exercent dans ces établissements.

François Hollande avait aussi promis la création nette de 60.000 postes de 2012 à 2017, après la suppression de 80.000 postes sous la précédente présidence: 54.000 pour l'Éducation nationale (enseignants, conseillers principaux d'éducation etc.), 5.000 dans l'enseignement supérieur et un millier dans l'enseignement agricole.

Sur ces 60.000, 47.000 postes auront été créés à la rentrée 2016. Les 13.000 restants sont prévus pour la rentrée 2017, assure le ministère.

Prix du gaz, SNCF... ce qui a changé le 1^{er} mai

SOCIÉTÉ Au-delà du brin de muguet, la date est aussi synonyme de changements. Pour le meilleur et pour le pire

La baisse des prix du gaz, des tarifs des notaires et de nouvelles questions pour le Code de la route sont au programme des changements qui interviennent à partir d'aujourd'hui.

Une bonne nouvelle pour commencer. Les **tarifs réglementés du gaz**, appliqués par Engie (ex-GDF Suez) à 6,4 millions de consomma-

teurs, baisseront en moyenne de 0,61% hors taxes en mai, a annoncé la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il s'agit du huitième mois d'affilée de repli pour ces tarifs, qui ont reculé de 19% depuis le 1^{er} janvier 2015.

La baisse des **tarifs des notaires**, après le vote de la loi Macron, avait suscité la colère de la profession. Ils sont entrés en vigueur hier. Ainsi, les notaires verront leurs tarifs baisser de 2,5% en moyenne, et jusqu'à 10% pour les transactions immobilières supérieures à 150 000 euros. Les tarifs des **huissiers** et des **greffiers** baissent également.

La SNCF de son côté durcit les conditions d'**échange des billets TGV**. Les échanges et remboursements de billets seront désormais facturés 5 euros à partir de trente jours avant le départ du train, puis passeront à 40% du prix du billet avec un plafond de 15 euros la veille et le jour du départ pour les TGV, par personne et par trajet. En contrepartie, la SNCF annonce de nouveaux avantages pour les titulaires de cartes de réduction.

Mêmes règles, mais nouvelles questions : dès aujourd'hui, les candidats à l'examen du **Code de la route** (1,4 million de personnes chaque année en France) vont découvrir des

questionnaires réécrits et remis à jour, censés mettre fin au bachotage et privilégier l'adaptation aux diverses situations.

Mais si les questions changent, les conditions pour réussir l'examen restent les mêmes : avoir au minimum 35 bonnes réponses sur les 40 posées.

Le **Code des douanes** n'avait pas changé depuis 1992. Aujourd'hui, c'est chose faite. Nommé « le Code des douanes de l'Union » (CDU), il implique par exemple la mise en place des opérateurs économiques agréés (OEA) pour vérifier la conformité des exportations au sein de l'Union européenne.

CHARENTES

Le vignoble du cognac s'engage à utiliser moins de pesticides

Dans une interview publiée ce matin dans les éditions charentaises de « Sud Ouest », Jean-Bernard de Larquier, le président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), réagit aux récentes déclarations de Bernard Farges, son collègue des vins des Bordeaux. Il déclare : « La filière cognac s'inscrit dans la même démarche [que le CIVB] : se conformer aux dispositions du plan gouvernemental Écophyto 2, qui prévoit de diviser par deux l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici à 2025 [...]. Oui, la filière cognac a l'obligation et la volonté de réduire son impact environnemental. Nous devons diminuer de façon drastique le recours à l'agrochimie. Mais ne mentons pas : nous n'y arriverons pas dans un délai court. Sortir des pesticides, oui, mais pas tout de suite ! »

« Sortir des pesticides, oui, mais pas demain ! »

FILÈRE COGNAC Jean-Bernard de Larquier, le président du BNIC, réagit à la déclaration récente de son collègue de l'Interprofession du vin de Bordeaux

Lundi, Bernard Farges, le président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, a prôné « la diminution forte, voire la sortie, de l'usage des pesticides » (lire « Sud Ouest » du 26 avril). Certes, cette déclaration fut assortie d'une nuance : « Cet objectif ne sera pas atteint en quelques semaines ni avec des mesures simplistes. » Il n'empêche. Ces propos éminemment symboliques ont trouvé un large écho. Notamment dans les deux Charentes, auprès du Bureau national interprofessionnel du cognac et de son président...

« Sud Ouest » Jean-Bernard de Larquier, qu'avez-vous pensé des déclarations de votre collègue du Bordelais ?

Jean-Bernard de Larquier Je n'ai pas à juger les arguments de M. Farges. Je constate que la filière cognac s'inscrit dans la même démarche : se conformer aux dispositions du plan gouvernemental Ecophyto 2, qui prévoit de diviser par deux l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2025.

La filière cognac – qui compte 4 700 viticulteurs et 74 000 ha de vignes – est-elle prête à abandonner l'agrochimie ?

Soyons honnêtes avec la société civile : oui, la filière cognac a l'obligation et la volonté de réduire son impact environnemental. Nous devons diminuer de façon drastique le recours à l'agrochimie. Mais ne mentionnons pas : nous n'y arriverons pas dans un délai court. Sortir des pesticides, oui, mais pas tout de suite ! Nous devons poursuivre les

travaux engagés il y a vingt ans pour améliorer les modalités d'application des produits concernés, mais aussi et surtout étudier la matière végétale et trouver des pieds de vignes plus résistants.

En 2005, une étude de l'Observatoire régional de la santé indiquait que les deux départements charentais, avaient, à eux seuls, consommé 70 % des 2 600 tonnes de pesticides vendues en Poitou-Charentes, « notamment du fait des produits utilisés pour le vignoble du cognac ». Ces chiffres, anciens, ont-ils évolué ?

Oui, les efforts collectifs ont payé. Les doses employées ont diminué. Nous nous sommes dotés de nouveaux matériels. Je pense à ces pulvérisateurs à panneaux latéraux. Nous sommes également très attentifs aux « indicateurs de fréquence de traitement ». Nous traitons moins et mieux. Cependant, une nouvelle maladie de la vigne est apparue ces dernières années. La flavescence dorée – c'est son nom – fait l'objet d'un plan de lutte obligatoire dans les secteurs touchés. Et comme nous sommes des citoyens respectueux des lois, nous appliquons les traitements obligatoires...

Vous en appelez à une protection du vignoble « ajustée et raisonnée ». Donnez-nous un exemple concret...

Nous allons mettre en place, dès septembre 2016, un référentiel de certification environnementale. Les viticulteurs pourront ainsi aller beaucoup plus loin dans la réduction



Jean-Bernard de Larquier, président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), chez lui, à Arthenac (17), à l'automne, quand le vignoble a des couleurs flamboyantes. ARCHIVES « SO »

des intrants et prouver leurs efforts à leur entourage.

Chaque printemps depuis 2012, vous classez les produits selon leur dangerosité et selon trois couleurs : vert, jaune et rouge. Pourtant, la dernière liste ne mentionne aucun produit rouge !

Et c'est tant mieux. Cela veut dire que les produits que nous avons auparavant identifiés comme dangereux lors de leur emploi – ou susceptibles de laisser des résidus de substance active dans le vin et d'altérer les qualités organoleptiques du produit – ne sont plus homolo-

gués par l'administration. En montrant à nos autorités de tutelle la réelle dangerosité de certaines références, nous avons, je crois, fait preuve d'une grande responsabilité...

Les services de l'État en Charente et en Charente-Maritime vont publier un arrêté visant à encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des crèches, des écoles et des hôpitaux. La distance minimale entre la zone d'épandage et les sites à protéger ne sera que de 20 mètres, contre 50 en Gironde. Pourquoi une telle différence ?

Les vignobles de Bordeaux et celui du cognac sont voisins, appartiennent désormais à la même grande région, mais présentent de grandes différences. Dans le Bordelais – et notamment dans certains grands crus –, l'urbanisation est telle que des immeubles ont été construits tout près des parcelles. Cela n'est pas le cas chez nous.

Je précise, en outre, que cette distance de 20 mètres ramène les éventuelles particules qui pourraient échapper aux feuilles de vigne à moins de 1 % de la quantité épandue sur la parcelle.

Recueilli par Olivier Sarazin

Les vignes frissonnent et certaines parcelles ont gelé

MÉTÉO Le froid a grillé des bourgeons. Mais cela est bien moins grave qu'en Bourgogne et en Indre-et-Loire

Les sévères gelées qui ont sévi la semaine dernière ont causé de graves dégâts en Bourgogne, mais aussi en Indre-et-Loire (appellations chinon, bourgueil et saint-Nicolas-de-bourgueil, où la moitié de la récolte serait perdue).

Dans les deux Charentes, le vignoble du cognac a été également touché mais dans une bien moindre mesure. Vendredi au petit matin, Météo France a relevé 1,7 °C sous abri, en ville, à Cognac, mais le thermomètre affichait souvent zéro en campagne, voire -1°, -2° et même -3° C dans certains secteurs encaissés et



La vigne début mai est très fragile. PHOTO ANNE LACAU

plus exposés au froid. Ce fut le cas dans le « Bas pays » (du côté de Cherves et de Brévillat), cette zone dépressionnaire au nord de Cognac, dont les sols argileux sont souvent chargés

d'humidité. Mais il a également gelé, ces jours derniers, au pied des coteaux de Segonzac, dans le Rouillacais et le Jarnacais (notamment du côté de Bassac).

Pas encore d'état des lieux

« Je n'ai pas encore d'état des lieux précis – qui sera dressé cette semaine par la Station viticole du BNIC –, mais je recueille de nombreux témoignages. Selon moi, environ 10 % du vignoble du cognac serait concerné, à des stades très divers selon les parcelles plus ou moins gélives », témoigne Christophe Véral, chef de la famille viticole au sein du Bureau national interprofessionnel du cognac.

Un exemple : à Bassac, Jean-Paul Lavaud exploite 52 hectares. Témoignage : « J'ai une vingtaine d'hectares touchés dans les bas-fonds. Certains bourgeons sont grillés. D'autres

sont « enrhumés » comme on dit dans le jargon viticole. Les feuilles sont cassantes. Il y aura bien un contre-bouton, mais il sera bien moins productif. Heureusement, je vais pouvoir utiliser ma réserve dite climatique : 190 hectolitres d'alcool pur d'eau-de-vie stockés sous inox, à ne libérer qu'en cas de coup dur. Cela correspond grosso modo à la production annuelle de 18 hectares de vignes. Je ne devrais pas trop perdre. »

La situation n'a cependant rien de comparable avec le terrible coup de froid de la nuit du 20 au 21 avril 1991, quand le mercure avait chuté à -4,2 °C sous abri. Les deux tiers des bourgeons furent brûlés et, lors des vendanges, le rendement moyen à l'hectare chuta à 48,3 hectolitres, alors qu'il peut monter à 160 les bonnes années.

O. S.

UNE EXPLICATION

LA FAUTE À LA LUNE ROUSSE

Le coup de froid dans les vignes intervient en pleine lune rousse, si redoutée par les paysans et les jardiniers. Cette lunaison qui suit les fêtes de Pâques a commencé le 7 avril et se terminera le 6 mai. On lui prête bien des pouvoirs surnaturels. La réalité est plus prosaïque : à cette période de l'année, le ciel est souvent dégagé, sans nébulosité. La chaleur au sol n'est plus retenue par les nuages. Du coup, au petit matin, les températures baissent. Or, de la mi-avril à la mi-mai, la vigne renait. Les bourgeons s'ouvrent et rejettent leur bourre. Le phénomène porte un nom : le débournement. Les jeunes pointes déclinent toute la gamme des verts, avec une pointe de mauve. Elles sont très fragiles.

Le chantier des Vauzelles sous un angle inédit

SUPER-PISCINE

La photographe Julia Hasse a posé ses objectifs au sommet d'une grue. Ses images aident à comprendre ce chantier complexe

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Les vendredis 15 et 29 avril, les visites du chantier de la super-piscine des Vauzelles ont fait le plein. Organisées par Grand-Cognac, le maître d'ouvrage du projet, elles ont intéressé une soixantaine de curieux sur ce site de 10 000 m², où la boue, l'acier et le béton sont rois.

Les visiteurs ont repéré l'emplacement de la vaste esplanade et du hall d'entrée, des futurs bassins et de la chaufferie bois. Ils ont bien de la chance : le passant, avenue d'Angoulême, a bien du mal à imaginer le futur équipement. Le terrain a été si modelé et remodelé ; il y a tant d'excavations et d'engins, de ferrailles et de murs, que les contours de la piscine demeurent bien flous.

Heureusement, des images inédites aident à comprendre ce chantier complexe. Elles ont été réalisées par la photographe professionnelle Julia Hasse, à qui Grand-Cognac a demandé de poser son regard expert sur l'opération.

Fin du gros œuvre en juillet

Pourquoi elle ? Parce que Julia Hasse a étudié l'architecture en Allemagne, s'est installée à Cognac en 2011, et s'est spécialisée dans la photographie patrimoniale et architecturale. Elle travaille avec les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des deux départements charentais ; pour la maison Hennessy ; mais aussi Grand-Cognac, qui montrera régulièrement ses reportages sur son



La super-piscine construite par Grand-Cognac doit être livrée fin 2017. PHOTO JULIA HASSE / ARCHTEC

site www.grand-cognac.fr. Le cliché de Julia Hasse que « Sud Ouest » publie aujourd'hui a été pris en fin de semaine dernière, du haut d'une des deux grues de 42 et 48 mètres qui dominent le quartier des Vauzelles. Il est impressionnant. « Il y a

« L'essentiel des travaux a porté sur les fondations et les installations techniques en sous-sol »

longtemps que je souhaitais réaliser une image comme celle-ci, qui donne une vue générale sur le chantier tout en gardant une certaine proximité », témoigne la photographe. Que nous dévoile cet angle inédit ? L'ampleur de l'opération, tout d'abord, que l'on situe facilement, avec le stade des Vauzelles en arrière-plan gauche et la ville de Cognac en arrière-plan droit. La photo montre aussi que l'essentiel du chantier s'est, pour l'heure, porté sur les fondations et les installations techniques en sous-sol. Dès lors, on comprend mieux Sylvain

Dupont, technicien à Grand-Cognac, lorsqu'il expliquait le 15 avril que « 80 % du niveau R-1 est terminé ».

Le carrelage en septembre

En fin de semaine dernière, les services de Grand-Cognac ont publié sur le Net un point d'étape sur l'opération des Vauzelles. Principale information : la phase de gros œuvre prendra fin cet été, sans doute en juillet.

Voici les principaux éléments du communiqué : « Le terrassement et les fondations sont terminés, la maçonnerie du sous-sol technique vient d'être finalisée et vous pouvez d'ores et déjà apercevoir, depuis l'avenue d'Angoulême, les murs extérieurs du bâtiment en cours de construction. Avec une surface de plancher de 7 157 mètres carrés sur trois niveaux, le futur centre aquatique sera bientôt prêt à accueillir sa charpente. Il faudra ensuite la couvrir et entamer les menuiseries pour assurer l'étanchéité du bâtiment. Une fois ces tâches réalisées, le centre aquatique sera "hors d'eau et hors d'air", c'est-à-dire qu'il sera

EN CHIFFRES

UN PROJET À PLUS DE 25 M€

Le chantier des Vauzelles est estimé à 25,8 millions d'euros HT, si l'on tient compte des aménagements urbains. À l'extérieur, on trouvera : un bassin de 350 m² avec rivière à courant et boue à vagues, entouré de plages minérales et végétales ; un jardin aquatique de 200 m² avec des jeux pour enfants. À l'intérieur : un bassin sportif de 25 x 15 m avec 6 lignes de nage ; un bassin d'apprentissage de 240 m² ; une pataugeoire ; un espace bien-être d'environ 580 m² avec hammam, sauna, balnéo-spa, rivière massante et bain tonique ; un espace fitness et musculation.

étanche et suffisamment isolé pour pouvoir travailler à l'intérieur. La fin du gros œuvre est prévue en juillet et, dès septembre, la pose du carrelage à l'intérieur du bâtiment pourra commencer. Avec peu de cloisons et une vaste superficie, ce travail représente beaucoup de temps et de précision. »

A l'échelle de la région

CHARENTE NATURE À l'issue de l'assemblée générale, transports, transition énergétique, biodiversité et pesticides ont alimenté une table ronde sur la nouvelle et grande région

Réunie en assemblée générale samedi au Logis de Plaisance à Barbezieux, Charente Nature a tourné son regard vers la nouvelle grande région. « En 2016, nous allons devoir nous intéresser au programme régional sur les nouveaux domaines de responsabilité appelé Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, a annoncé Alain Boussarie, président de Charente Nature. Le résultat de cette réflexion modèlera certainement nos propres actions dans les années à venir. »

« En 2016, nous allons devoir nous intéresser au programme régional sur les nouveaux domaines de responsabilité »

par la Coordination associative environnement et développement durable (CEDD) nouvelle région. Cette plateforme associative regroupe plus de 30 000 personnes « dont le but est de faire partager

Les enjeux environnementaux à l'échelle de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ont ainsi alimenté la table ronde organisée à l'issue de la réunion statutaire. Des enjeux déjà bien identifiés



Françoise Coutant, vice-présidente de la Région, n'a pas érudé le débat. PHOTO D. L.

une pensée écolisée au plus grand nombre », précise Michel Hortolan, vice-président de Charente Nature.

Propositions à la clé

Plusieurs thématiques ont été abordées : transports, transition énergétique, biodiversité et pesticides. Avec des propositions à la clé : expérimentation régionale d'une taxe poids lourds, rénovation de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges,

protection des haies et préservation des cordons écologiques, extension du dispositif Terre Saine à toute la région, etc.

À la tribune, Françoise Coutant, vice-présidente de la Région, n'a pas érudé le débat. « Même si je fais partie de l'exécutif régional, je parlerai librement. » Elle a défendu l'harmonisation des objectifs et le travail participatif notamment pour une politique de transition énergétique ambitieuse. « Au regard des nom-

Luxé épinglée et Élodie Gabillard saluée

À chaque assemblée générale, l'association de protection de l'environnement décerne son prix Gelée royale à une action bénéfique pour la nature et son prix Amanite phalloïde à une action dont les conséquences sur la nature irritent les adhérents qui votent à main levée. Le prix Amanite phalloïde épingle ainsi la commune de Luxé « qui fait perdurer volontairement l'existence indigne d'une décharge communale ».

Son pendant, le prix Gelée royale loue le travail de la jeune réalisatrice Élodie Gabillard pour son film « Pesticides dans le Cognacais, libérons la parole » qui pose la problématique des pesticides à travers le témoignage de trois viticulteurs aux trajectoires différentes.

breux recours, les projets d'énergies renouvelables doivent partir des territoires pour que les citoyens se les approprient. »

Delphine Lamy